

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 05 juillet 2021

N° 205/07/2021 : DESIGNATION D'UN DELEGUE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SPLA - GRAND MONTAUBAN COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 05 juillet à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis à l'Espace VALOREM 95 Grande Rue Sapiac à Montauban, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 29 juin 2021.

Présents Titulaires : 38

Mesdames, Messieurs, Mathieu ALBERT, Philippe BECADE, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Alain BODERIOU, Nadine BON, Bernard BOUTON, Nadine BOUVET, Hervé CAMINEL, Aline CASTILLO, Nadia CHEKLIT, Axel de LABRIOLLE, Marie-Agnès DETAILLEUR, Thierry DEVILLE, Sandrine DIAZ, Laurent FARRUGIA, Jean-Pierre FOISSAC, Pauline FORESTIE, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Stéphane GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Arnaud HILION, Khalid LAABID, Francis LABRUYERE, Francis MASSIMINO, Gilles MENEGHETTI, Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT, Stéphanie OLIVE, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Bernard PECOU, Claudine PEIRONE, Rodolphe PORTOLES, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 8

Mesdames, Messieurs, Jean-Martial DEJEAN à Bernard BOUTON, Colette ESNAULT à Stéphanie OLIVE, Lucie FOURNEL à Stéphane GONZALEZ, Jacques GAYRAL à Aline CASTILLO, Clarisse HEULLAND à Philippe BECADE, Sandrine LAGARDE à Rodolphe PORTOLES, Véronique LAGARRIGUE à Marie-Claude BERLY, Françoise PIZZINI à Michel WEILL.

Absents Excusés : 2

Messieurs, Michel CORNILLE, Jean-Louis IBRES.

Ne participe pas au vote :

Monsieur Thierry DEVILLE

**Monsieur Thierry DEVILLE donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Vu l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts de la société publique locale d'aménagement,
Vu la délibération du conseil communautaire du 19 juillet 2017 concernant la dissolution de la société publique locale d'aménagement Montauban Trois Rivières,

La Société d'Économie Mixte pour l'Aménagement et l'Expansion de Montauban (SEMAEM) a été créée en 1984 avec deux pôles : Aménagement et Transport-Stationnement. Elle a été modifiée en 2009 en Société Publique Locale d'Aménagement, dénommée Société Publique Locale d'Aménagement Montauban Trois Rivières Aménagement (SPLA M3RA).

Le capital de la SPLA est exclusivement détenu par les collectivités locales suivantes :

- La ville de Montauban pour 67,606 %
- Le Grand Montauban Communauté d'Agglomération pour 32,391 %
- La commune de Lamothe-Capdeville pour 0,003 %

Par délibération du 21 juillet 2017, l'assemblée générale extraordinaire de la SPLA a prononcé la dissolution de la société.

La société est depuis lors en phase de liquidation.

Les opérations de liquidation étant en cours d'achèvement, une assemblée générale extraordinaire doit être convoquée afin de statuer sur le compte définitif de liquidation, le quitus à donner au liquidateur et la décharge de son mandat et, après approbation des comptes définitifs de la liquidation, de décider la clôture de la liquidation.

En application de l'article 27 des statuts de la SPLA, chaque collectivité actionnaire doit délibérer pour désigner un délégué la représentant à l'assemblée générale extraordinaire et ayant reçu pouvoir à cet effet.

Chaque collectivité actionnaire possède un nombre de voix équivalent au nombre d'actions qu'elle détient dans le capital social de la société.

Il est demandé de procéder à la nomination d'un délégué pour représenter le Grand Montauban Communauté d'Agglomération à l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la SPLA afin de statuer sur les comptes définitifs de liquidation et de décider de la clôture de la liquidation et de lui donner tout pouvoir à cet effet.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 21 juin 2021,

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- désigner Monsieur Thierry DEVILLE en tant que délégué représentant le Grand Montauban Communauté d'Agglomération à l'Assemblée générale extraordinaire de clôture des actionnaires de la SPLA,
- Lui donner tout pouvoir à cet effet.

Après délibération du Conseil Communautaire, la proposition ci-dessus est :

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

12 JUIL. 2021

De sa publication et/ou affichage le :

12 JUIL. 2021

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 05 juillet 2021

Le Président,
Thierry DEVILLE

